

Fin de la guerre du saumon : les dessous d'une **TRACTATION**

ESTUAIRE DE L'ADOUR

Vers la fin de la guerre du saumon ?

PAGES 2-3

EN CHIFFRES

4 M€ C'EST LA
SOMME ESTIMÉE QUE
POURRAIT COÛTER LE RACHAT
DES DROITS DE PÊCHE DES 17
MARINS PROFESSIONNELS.

L'espoir était déjà de faciliter la remontée des saumons.

Cette fois, « tout dépendra de combien on donne aux professionnels » glisse André Dartau. À Bordeaux, la Région confirme la démarche, tout en prévenant : « Il nous faudra ici un accompagnement du Feamp, le fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche ». Selon nos informations, la facture pourrait s'élever autour de 4 millions.

Serge Larzabal nous confirme lui aussi des « contacts » entre les syndicats de pêcheurs et les associations du Béarn. Mais on ne parle plus là d'effacer la pêche au filet seulement du port de Bayonne, mais bien de tout dans l'estuaire de l'Adour. « Les professionnels sont prêts à discuter en ce sens au regard des limites qu'on leur pose aujourd'hui dans l'exercice de leur profession ». La contrepartie ne sera pas négligeable cependant et les 4 millions ne sont pour l'heure qu'une estimation.

Mais ce n'est pas le seul volet de l'affaire. En parallèle, il y a aussi le code de l'environnement à suivre. Là, c'est la préfète de région qui a la main et qui devait réunir le Comité

de gestion des poissons migrateurs (Cogepomi) dont l'évaluation de la ressource était très attendue. Oui ou non peut-on pêcher le saumon au regard de ses populations ? La réponse devait tomber... d'ici le 15 mars, soit ce dimanche. Selon nos informations cependant, le Cogepomi n'a pas été réuni récemment pour cette tâche. « On craint que l'Etat ne botte une nouvelle fois en touche » déplore la Sepanso.

L'an passé, 2 250 saumons prélevés

Le statu quo est donc de mise pour l'heure alors que le préfet du 64, lui, voulait encore travailler fin janvier à un compromis en autorisant des prises aux pros dans le port, mais bien moins nombreuses. Ce qui reste inconcevable pour les amateurs et les associations de défense de l'environnement (*lire zoom*). De son côté, André Dartau espérait lundi que cette saison blanche de pêche qui se profile dans le port pourra démontrer plus facilement l'impact de la pêche au filet sur ce qu'il se passe en amont. « Aujourd'hui, on a des outils performants de comptage et on pourrait avoir une approche plus fine » note-t-il.

Selon les chiffres donnés par le préfet fin janvier, en 2019, 1 800 saumons avaient été pêchés par les pros et 450 par les amateurs. Quelques jours avant l'ouverture, la fédération rappelait que la prise de saumons par un amateur était limitée à trois par saison.

PIERRE-OLIVIER JULIEN | po.julien@pyrenees.com